

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

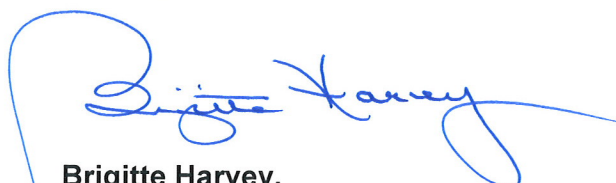
**PUBLICATION DU RÈGLEMENT NO VC-447-19-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO VC-447-18 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Brigitte Harvey, directrice générale, conformément à la Loi :

QUE le règlement numéro VC-447-19-1 modifiant le règlement numéro VC-447-18 sur les usages conditionnels est entré en vigueur le 26 mars 2019, suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Charlevoix-Est ;

Ce règlement est actuellement déposé au bureau de l'hôtel de Ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 29^e jour du mois de mars 2019.



**Brigitte Harvey,
Directrice générale**